

----- CHECK AGAINST DELIVERY -----

Déclaration par M. l'Ambassadeur Stefano Toscano, Directeur du GICHD**10ème Assemblée des Etats parties à la Convention sur les armes à sous-munitions****Point de l'ordre du jour 10(e), Coopération et assistance internationales,
Jeudi 1^{er} septembre 2022**

Monsieur le Président,

Il est important que les États parties assument la responsabilité première de la mise en œuvre de leurs obligations au titre de la Convention. Il est également essentiel qu'ils puissent - s'ils le demandent - continuer à compter sur le soutien de notre communauté dans ces efforts. La coopération et l'assistance internationales, un pilier clé de la Convention, sont là à cet effet et les actions #38 à #42 du Plan d'action de Lausanne fournissent une feuille de route claire pour en faire une réalité sur le terrain.

Pour que la coopération et l'assistance internationales soient efficaces et efficientes, il est essentiel que tous les acteurs sur le terrain aient une bonne compréhension des défis spécifiques d'un pays touché et des priorités que celui-ci s'est fixé. L'approche de coalition par pays établie dans le cadre de la Convention est bienvenue à cet égard et nous devons continuer à veiller à ce que les États parties ayant des obligations au titre de la Convention se l'approprient. Ces cadres de coopération et d'assistance sont en effet d'excellents moyens de réunir, sous la responsabilité du pays affecté, les autorités nationales, les opérateurs sur le terrain et d'autres parties prenantes, offrant un espace de dialogue pour assurer une meilleure coordination et permettre d'identifier les besoins restants, afin de progresser dans la mise en œuvre de la Convention.

Depuis 2020, la Bosnie-Herzégovine et le Liban ont tiré parti de cette approche, ce dont nous nous félicitons. Nous sommes également heureux de voir qu'une telle plateforme pourrait être mise en place pour la Mauritanie, avec la coopération de la France, et espérons que cela pourra se concrétiser. Nous ne pouvons qu'encourager les autres Etats parties à tirer profit de cette approche. Il serait également important pour notre travail d'en assurer un suivi plus systématique au fil du temps; les réunions intersessions pourraient être une réelle opportunité à cet égard et il est heureux que ces réunions aient pu avoir lieu cette année et, espérons-le, à l'avenir.

Monsieur le Président,

Je tiens à vous remercier d'avoir soumis la première édition du rapport d'avancement sur la mise en œuvre du Plan d'action de Lausanne. Ce document donne à notre secteur les moyens de suivre de près les progrès effectués, d'identifier les points qui posent problème et de décider des ajustements à faire. Il est à ce titre réjouissant de constater dans ce rapport les informations encourageantes concernant la mise en œuvre des actions #39 et #40 sur la mise à disposition de l'assistance et la coopération internationales.

À cet égard, permettez-moi de me pencher rapidement sur l'action #41 et son indicateur sur le développement de plans nationaux cohérents et complets, la mise à disposition de capacités nationales et la prise en compte des objectifs de développement durable lorsque la coopération et l'assistance internationales sont requises. Il s'agit en effet d'éléments centraux pour le succès d'un programme d'action contre les mines, avec des opérations efficaces soutenues par les normes, méthodes et outils les plus récents ainsi qu'un financement à long terme et prévisible. Notre secteur doit ainsi continuer à soutenir les États parties dans le développement de ces ingrédients clés afin de préparer le terrain pour une coopération et une assistance internationales efficaces.

Enfin, en ce qui concerne la prise en compte des ODD, un travail important a déjà été réalisé par notre secteur dans ce domaine. Nous devons le mettre en valeur et le poursuivre, pour le bénéfice des États parties. Par exemple, le GICHD a développé une formation qui vise notamment à fournir des conseils pratiques pour mieux relier les contributions de l'action contre les mines à des cadres de développement nationaux et à des processus politiques plus larges, tels que les ODD.

Pour conclure, les cadres de coopération et assistance internationales devraient soutenir de manière proactive les États touchés et les autres États parties pour qu'ils intègrent le genre et la diversité dans leurs stratégies, leurs plans de travail, leur mise en œuvre et leurs rapports, y compris dans les rapports de transparence de l'article 7. Cela permettra de mesurer les progrès effectués, de partager les bonnes pratiques et de tirer des enseignements sur ce qui est fait.

[A ce sujet, nous encourageons tous les participants à se joindre à l'événement parallèle en ligne sur le thème "Genre et diversité dans la mise en œuvre de la Convention sur les armes à sous-munitions : mise à jour sur les progrès réalisés" que le GICHD coorganise avec UNIDIR, l'International Gender Champions Disarmament Impact Group, le Groupe de travail sur le genre et la diversité et les points focaux sur le genre de la CCM (France et Namibie) qui se tiendra demain jeudi 1^{er} septembre de 13:15 à 14:30]

Merci.